

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS

Département : Haute-Vienne

le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'heure de : 18 H 00

en session ordinaire à : Chateauponsac, Salle culturelle

Date de la réunion : 10 février 2026

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2026

Président de la séance : M. FIOUX Alain

Étaient présents : Gorin Claudine, Mauduit Jean-Luc, Larant Myriam, Nivard Lionel, Reynaut Gilles, Fioux Alain, Paturaud Fabrice, Dauny Jean-Charles, Jouanny Alain, Roch Jean-Marie, Michelet Francis, Jouannetaud Gisèle, Horry Jean-Marie, Martinie Denis, Riffaud Gérard, Baraud Pascal, Tonial Brigitte, Du Puytison Claire, Martin Pierre

Donnaient pouvoir :

Étaient excusés : Saillard Madeleine, Poulet Jean-Paul, Maury Damien.

Nombre de délégués en exercice : 35

Présents : 19

Pouvoirs : 0

Mme DU PUYTISON Claire est secrétaire de séance

Objet : Délibération portant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2025

Le comité syndical statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent (ou déficit) de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	235 950,16 €
Excédent (ou déficit) d'investissement antérieure reporté (1)	125 143,19 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution de l'exercice (2)	-5 881,13 €
Solde d'exécution cumulé	119 262,06€

Besoin de financement de la section investissement (1) +(2) +(3) 0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	31 665,91 €
Résultat antérieur	235 950,16 €
	267 616,07 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme

Décision d'affectation :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 BP) **0,00 €**

Affectation complémentaire en réserve de section d'investissement (crédit du compte 1068 BP) **0,00 €,**

Reste sur excédent d'investissement report à nouveau (à reporter ligne 001 du BP) **119 262,06 €**

Reste sur excédent de fonctionnement report à nouveau (à reporter ligne 002 du BP) **267 616,07 €**

Restes à réaliser

-Dépense **6 990,00 €**

-Recettes **9 580,85 €**

Le total des deux premières lignes fait l'objet d'un titre au compte 1068 **0,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil adopte l'affectation de résultat à l'**unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

A Châteauponsac, le 10 février 2026

Le Président,

